

## Fonctionnement et dysfonctionnement station d'épuration

Le réseau d'assainissement de la commune ainsi que la station d'épuration communale sont gérées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par le SIEVO.

Pour rappel, la station d'épuration est un système de type SBR (traitement biologique séquentiel). La station traite les effluents en 4 cycles :

- **Phase de remplissage en eaux usées** : les eaux usées sont dégrillées, stockées puis transférées par pompage dans le réacteur.
- **Phase d'aération** : cette phase consiste à aérer périodiquement les effluents. Les bactéries sont dites « activées » et se nourrissent de la matière à traiter. L'aération permet également le brassage des eaux à traiter.
- **Phase de décantation** : l'installation est au repos, les eaux traitées remontent en surface et les boues se déposent au fond du réacteur.
- **Phase d'évacuation** : cette phase consiste à évacuer les eaux traitées biologiquement.

Chaque semaine, ce sont plusieurs **kilos de lingettes** que nous retirons à l'entrée de la station. Toutes les lingettes, même labellisées « biodégradables » ou « jetables dans les WC », ne sont pas appropriées à un rejet dans le réseau d'assainissement.

Elle est donc considérée comme un déchet solide et il est interdit de la jeter dans le réseau d'assainissement comme le mentionne l'article R.1331-2 du code de la santé publique. En plus d'avoir une texture très résistante, elles ne sont pas biodégradables de par leur composition. La seule façon de les éliminer reste la mise en déchet dans la poubelle d'ordures ménagères.

**Il est également très important de ne pas déverser tout autre effluent que les eaux usées dans le réseau.** Les déversements de fosses septiques, hydrocarbures, peintures, produits toxiques, etc sont strictement interdits.

Pour toute information, vous pouvez trouver le règlement d'assainissement du SIEVO en ligne sur le site internet du syndicat.

En vous remerciant de votre compréhension.

Service Assainissement



